



**Département de l'Accompagnement et
du Contrôle de l'Enseignement Supérieur**

A R R È T É RECTIFICATIF N° 2026-05

**Portant modification de la composition de commission électorale pour les élections des
représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres
universitaires et scolaires de Normandie**

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1 et suivants

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux CROUS

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'espace du 13 novembre 2025 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux CROUS

Vu l'arrêté rectoral rectificatif n° 2025-31 du 11 décembre 2025 modifiant l'arrêté rectoral n° 2025-28 du 20 novembre 2025 portant constitution de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Normandie

Vu les formulaires de dépôt de liste et les récépissés de validité de liste de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Normandie

CONSIDÉRANT que l'arrêté rectoral n° 2025-31 du 11 décembre 2025 portant modification pour la région académique Normandie de la commission électorale relative à l'élection des représentants étudiants aux conseils d'administration des CROUS a lieu d'être rectifié suite à la validation des candidatures des représentants étudiants

ARRÊTE

Article 1

La commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Normandie est modifiée comme suit :

Représentants pour l'administration :

Titulaires	Suppléants
Mme Christine LE NOAN, directrice générale du CROUS Normandie	M. Éric LOBSTEIN, directeur adjoint du CROUS Normandie
M. Alban PHILIPPE, directeur de la vie étudiante	Mme Irène BINARD, adjointe à la direction de la vie étudiante
M. Christian HAY, directeur des affaires générales et juridiques	Mme Éva MOREIRA, directrice des résidences Rouen Centre
Mme Nathalie MOULIN, adjointe à la direction de la vie étudiante	Mme Sonia NOEL, directrice des résidences et restaurants universitaires du Campus 2 Caen
M. Nicolas LOUIS, directeur du service informatique	M. Olivier LAIGLE, adjoint au directeur du service informatique
Mme Hadjria FATMI, directrice ressources humaines	Mme Caroline TOURNEUR, adjointe DRH
Mme Françoise DUBOS, directrice des affaires financières	Mme Marielle HERMANN, cheffe du service achat
Mme Cécile JUAN, conseillère hébergement	M. Bruno SAUTET, conseiller prévention
Mme Sandrine DUVAL, conseillère restauration	Mme Hélène JEZEQUEL, adjointe à la direction des ressources humaines
Mme Céline VION, conseillère projets et partenariats	Mme Marie-Noël BOUBOUR, conseillère en transition écologique et solidaire
Mme Frédérique ROFINE, directrice du service social	M. Sébastien HAAS, directeur de la communication
Mme Florence OLIVIER, agent comptable	Mme Isabelle TEBIB, fondée de pouvoir
Mme Corinne LEPERTEL, directrice analyse de gestion	M. Maxime LEPAULMIER, adjoint à la direction de la vie étudiante

Représentants pour les candidats, présentés par collège et par ordre de tirage au sort :

Pour le collège 1: Seine-Maritime (76) et Eure (27)

Listes présentées	Titulaires	Suppléants
Liste : « Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour tous ! »	Leane, Théa HOAREAU	Lucie, Françoise, Marie BURGAN
Liste: « UNI : pour la suppression de la CVEC, la mise en place du ticket resto étudiant et la défense d'une université d'excellence, de nos grandes écoles, IUT, BTS ! »	Esteban NAHI	Timéo L'HERNAULT

Liste : « La Cocarde Étudiante, l'Alternative patriote »	Wallen LE MILLER	Augustin SAVARY
Liste : « Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tou.te.s (RS, UNEF, Coordo) »	Pierre BOURDEAU	Leila EL GHADOUINI
Liste : « Bouge ton CROUS, avec tes assos et tes AGORAés »	Loïk VASSEAU	Jeslyne SARAVANABAVANANTHAN

Pour le collège 2 : Calvados (14), Manche (50) et Orne (61)

Listes présentées	Titulaires	Suppléants
Liste : « Bouge ton Crous, ta liste associative pour lutter contre la précarité »	Sacha HUET	Mathylde GIRAUD
Liste : « solidaires étudiant.e.s & CGT SELA »	Malicya LE FRANÇOIS	Jonathan BÖSIGER
Liste : « Active ton CROUS »	Lou-Anne ROULLAND	Sarah Eléonor KAIBI
Liste : « La Cocarde Étudiante, l'Alternative patriote »	Katarina LEGRAIN	Charlotte DUGUE
Liste : « Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tou.te.s (RS, UNEF, Coordo) »	Lou-Anna ASSELINE	Adrien CHAISE
Liste : « L'Ordre du Phénix et le Bureau Alimentaire Étudiant : Pour un CROUS à l'image de toutes et tous »	Alban LECAPLAIN	Mila BRUMENT
Liste : « UNI : pour la suppression de la CVEC, la mise en place du ticket resto étudiant et la défense d'une université d'excellence, de nos grandes écoles, IUT, BTS ! »	Mathis ESNAULT	Selena BERARD
Liste : « Union Pirate contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour tous ! »	Mathys, Jean-Claude, Henry THOMAS	Maëlle, Sophie CARON

Article 2

La commission électorale est présidée par la rectrice de région académique ou son représentant.

Article 3

La directrice générale du CROUS Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site du CROUS Normandie et au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 22 janvier 2026



Valérie CABUIL

Rectrice de la région académique Normandie,
rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télerecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.